ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation SESPP
Amt für Justizvollzug und Bewährungshilfe JVBHA

Rte d'Englisberg 3, 1763 Granges-Paccot

T +41 26 305 14 30
www.fr.ch/sespp

Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation
Rte d'Englisberg 3, 1763 Granges-Paccot

Ministère public
Place de Notre-Dame 4
Case postale
1701 Fribourg

Réf : XO / ER

Granges-Paccot, le 7 mai 2026

Dénonciation – CILIBERTO Giuseppe, fils d'Umberto et de Rosaria née Rossi, né le 5 janvier 1969 à Sulmona/ Italie, originaire de Villars-sur-Glâne/ FR, divorcé, actuellement en exécution d'une mesure thérapeutique institutionnelle au sens de l'art. 59 CP à l'Etablissement de détention fribourgeois, site Bellechasse, à Sugiez

Madame, Monsieur,

Notre Service souhaite, par le présent, dénoncer des propos injurieux et menaçants de la personne citée en titre à notre encontre.

En effet, nous avons été informés par l'Etablissement de détention fribourgeois (cité : EDFR), site Bellechasse, le 27 avril 2026, que Giuseppe CILIBERTO, lors d'une conversation téléphonique écoutée par une agente de détention, le 26 avril 2026 à 17h15, a tenu les propos suivants (reproduits ici tels que transmis) :

> *« Ceux de la Commission ou du SESPP qu'ils viennent, je leur arrache les yeux. Pire torture que ça y a pas, la mort ce n'est rien. Je suis en tôle pour rien sans raison. A Pâques 2025, le congé a été refusé à cause de LA Renevey car une séance a été annulée de 5 minutes avant la fin. Cette pute, cette folle va m'entendre, la prostituée du SESPP., ils ne se rendent pas compte. Dès que je les aurai en face, ça va péter, ça a commencé à l'âge de 10 ans, ils ont bouzillé ma carrière de footballeur. Même les gardiens ne comprennent plus rien. Y a que le SESPP qui me garde dedans car ils ont peur que je dénonce « Jungo ». Ce sont des fils de putes, des corrompus et des bâtards de merde. J'ai les copies des lettres du SESPP et à ma sortie, je publie tout, on est dans un cauchemar à cause d'un pédophile de merde de Fribourg. Je vais les choper un à un, Berset est un fils de pute, ce sont des crevures qui ont le bras long, je vais leur couper, j'ai pas peur de mourir, je vais me radicaliser ».*

Selon les informations communiquées par l'EDFR, site Bellechasse, la conversation a eu lieu avec « *une amie* » [aucun élément relatif à son identité n'a été transmis et notre Service ignore s'il s'agit de la femme avec laquelle il est relation depuis plusieurs années] ; le numéro composé est le 044 560 82 32 et est introuvable dans l'annuaire téléphonique ; la conversation a débuté à 17h02 et a duré 34 minutes ; l'écoute a débuté en cours de conversation, à 17h15 ; la conversation n'a pas été enregistrée.

Les propos tenus par Giuseppe CILIBERTO, dont nous connaissons son mécontentement actuel envers notre Service mais qui n'est, du moins à notre connaissance, pas coutumier d'un tel discours, nous inquiètent et nous n'entendons pas les tolérer. Dans ce contexte, nous vous laissons le soin d'apprécier la suite qu'il vous paraîtra opportune de donner à ces informations.

A titre complémentaire, nous pouvons vous indiquer que Giuseppe CILIBERTO se trouve en exécution d'une mesure selon l'art. 59 CP depuis de nombreuses années. Il a été condamné par le Tribunal de l'arrondissement de la Sarine, le 11 novembre 2004, à un internement dans un établissement pour alcooliques (art. 44 ch. 1 aCP), pour tentative de meurtre, lésions corporelles simples (avec un objet dangereux) et contravention à la Loi fédérale sur les stupéfiants. Par la suite, ledit Tribunal a prononcé, le 15 novembre 2006, son placement dans un hospice ou un hôpital pour traitement des troubles mentaux (art. 43 ch. 1 al. 1 aCP). Cette sanction s'est ensuite poursuivie sous la forme d'une mesure thérapeutique institutionnelle selon l'art. 59 CP. La durée légale maximale de ladite mesure, sans prolongation, est fixée au 18 décembre 2029. Au cours des années, de nombreux allègements de régime ont été octroyés à Giuseppe CILIBERTO, puis révoqués en raison de transgressions du cadre. Il se trouve actuellement détenu à l'EDFR, site Bellechasse, depuis le 15 mai 2024. Il a d'abord été placé en secteur ouvert, a été réintégré en secteur fermé le 23 septembre 2024, puis à nouveau autorisé à évoluer en milieu ouvert dès le 30 janvier 2025. Conformément aux recommandations de l'expertise psychiatrique du 6 septembre 2024 et son complément du 5 novembre 2024, afin de reprendre une progression dans l'exécution de la mesure institutionnelle, Giuseppe CILIBERTO a la possibilité, depuis la fin février 2025, d'effectuer des congés, étape préalable nécessaire pour que notre Service puisse ensuite chercher une institution ouverte (foyer) dans laquelle le placer. Une seule demande de congé a été formulée par Giuseppe CILIBERTO, le 28 février 2025, pour une sortie de 24 heures du 11 au 12 avril 2025. Néanmoins, cette requête a été refusée en raison d'un préavis thérapeutique défavorable, dès lors que la question du congé demandé n'a pas pu être abordée avec l'intéressé et qu'il a abrégé la dernière consultation sans mentionner cette demande. Depuis lors, le prénommé refuse fermement, malgré des encouragements de différents intervenants, y compris notre Service, de formuler de nouvelles demandes de sortie, ne comprenant pas les motifs ayant mené au refus cité ci-avant et estimant avoir suffisamment fait ses preuves. Par ailleurs, son comportement en détention ne peut être considéré comme particulièrement mauvais et la dernière sanction disciplinaire prononcée remonte au 19 août 2025, pour consommation de THC. Cela étant, l'intéressé a rompu le lien avec de nombreux intervenants, y compris les intervenants sociaux de l'établissement, se trouve en arrêt maladie depuis plusieurs mois et passe ainsi la majeure partie de son temps fermé en cellule. En outre, son état psychique est jugé préoccupant par ses thérapeutes, qui décrivent se trouver dans une impasse avec ce patient qui n'adhère que de façon très limitée à sa prise en charge.

Nous nous tenons volontiers à disposition pour tout renseignement complémentaire qui vous serait utile et nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

X. Orsini
Chef de service

E. Renevey
Criminologue

Annexe :

—

Copie des échanges de courriels entre le SESPP et l'EDFR, site Bellechasse, du 27 avril au 5 mai 2026.

Communication par courriel :

—

UGM, pour information, avec les annexes.